

# Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible\*

## Une approche de gestion diversifiée et responsable

Un compartiment de la SICAV\*\* de droit luxembourgeois Amundi Funds



Document marketing promotionnel à destination des clients particuliers.

Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).



Le compartiment n'investit pas dans les émetteurs dont une certaine part du chiffre d'affaires est issue des énergies fossiles (extraction de charbon, de pétrole ou de gaz, etc.)

\* Avant le 28/04/2025, Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future

\*\*Société d'Investissement à Capital Variable

# Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible

Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible est un portefeuille multi-classes d'actifs au profil défensif, géré de manière active. Il vise une appréciation du capital investi sur une période de détention recommandée de 4 ans, tout en investissant dans des activités économiques qui contribuent à un avenir durable. Le portefeuille n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

## 1 Un placement diversifié<sup>1</sup> avec une approche responsable

- Un placement pour les investisseurs recherchant des rendements sur le moyen terme grâce à une approche diversifiée<sup>1</sup> (actions internationales dans la limite de 40% et obligations libellées en euros).
- Le portefeuille intègre, en outre, des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. L'équipe de gestion s'appuie en effet sur une analyse extra-financière des émetteurs afin d'évaluer leur contribution et leur engagement sur les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi exclure de l'univers d'investissement au moins 25% des émetteurs les moins bien notés ainsi que ceux liés à des activités considérées comme non alignées avec l'Accord de Paris sur le climat comme l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz<sup>2</sup>.
- Le portefeuille promeut les critères ESG au travers d'une sélection d'émetteurs en portefeuille mieux disant en matière d'intensité carbone et de respect des droits humains entre autres critères. Pour plus d'informations sur la politique générale d'investissement responsable d'Amundi, veuillez consulter <https://legroupe.amundi.com/>.

## 2 Une expertise de longue date

- S'appuyant sur une stratégie lancée il y a plus de 35 ans, Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible traduit des convictions fortes en matière d'investissement. Le portefeuille est géré par une équipe de gérants spécialisés et expérimentés<sup>3</sup>. Celle-ci collabore étroitement avec les équipes de recherche d'Amundi, notamment l'équipe de recherche fondamentale et l'équipe d'analyse ESG.
- Le portefeuille bénéficie en outre du label ISR France<sup>3</sup>.

## 3 Une méthodologie de notation ESG exclusive

- Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible s'appuie sur l'équipe interne d'analyse ESG d'Amundi.
- Amundi a développé et continue d'affiner une méthodologie exclusive d'analyse ESG en utilisant 38 critères ESG<sup>4</sup>. Ce cadre est appliqué par les analystes ESG internes, ce qui permet de noter plus de 20 000 émetteurs d'obligations et d'actions internationales.

## Une approche responsable pour un objectif double



Intérêts  
économiques



Intérêt général

**Facteurs financiers**  
Valorisation  
Liquidité  
Rentabilité

+

**Facteurs ESG**  
Environnement  
Social  
Gouvernance

E

S

G

Amundi a mis en place une politique d'engagement forte qui vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.

Source : Amundi Asset Management à février 2025. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du compartiment, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le compartiment promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci.

<sup>1</sup> La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes.

<sup>2</sup> Au sens de l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris. <sup>3</sup> Rien ne garantit que les professionnels actuellement employés par Amundi continueront à l'être ou que les performances ou succès passés de l'un d'entre eux serviront d'indicateur de ses performances ou succès futurs. A titre d'illustration uniquement.

<sup>3</sup> Le compartiment dispose du label ISR France depuis juin 2022. Plus d'information sur les sites <https://www.lelabelisr.fr/>.

<sup>4</sup> Veuillez consulter la Politique d'investissement responsable d'Amundi disponible [ici](#) pour plus d'informations.

# Amundi: le leader de la gestion d'actifs vous accompagne

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>5</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'encours<sup>6</sup>.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>7</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 700 professionnels dans 35 pays.

## Risques

**Le compartiment n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.**

Autres risques liés au compartiment :

- Actions
- Change
- Contrepartie
- Couverture
- Crédit
- Défaut
- Fonds d'investissement
- Gestion
- Instruments dérivés
- Investissement durable
- Liquidité
- Marché
- Marchés émergents
- Obligations convertibles contingentes (Cocos)
- Opérationnel
- Remboursement anticipé et prolongement
- Taux d'intérêt

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV, disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

## Avantages

- Une gestion responsable et de convictions visant à délivrer une performance positive sur le moyen terme.
- Une approche d'investissement socialement responsable visant à sélectionner les émetteurs offrant un potentiel de croissance tout en excluant ceux ayant les plus mauvaises notes au regard des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Une équipe de professionnels de l'investissement s'appuyant sur l'ensemble des ressources du groupe Amundi, notamment les équipes de recherche.

<sup>5</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023.

<sup>6</sup> Données Amundi au 30/12/2024.

<sup>7</sup> Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

# Caractéristiques principales

CODE ISIN	LU1941681956 – A EUR
Forme juridique	Compartiment d'une SICAV de droit luxembourgeois
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	4 ans
Zone géographique	Monde
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Gestionnaire d'investissement	Amundi Austria GmbH
Dépositaire	CACEIS Bank, succursale de Luxembourg
Date de création du compartiment	18 avril 2019
Devise de référence	Euro
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum: 1 <sup>ère</sup> / ultérieures	1 millième action(s) / 1 millième de action(s)
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	14h00 CET

## Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce compartiment, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

## Quels sont les risques ?

**INDICATEUR DE RISQUE**

1 2 **3** 4 5 6 7

← Risque le plus faible Risque le plus élevé →

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 4 ans.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du compartiment; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible.

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

## Avertissement

**L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).**

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente de produit financier.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le produit a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus du compartiment.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

De même, avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion, ou sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du produit. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance du compartiment.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Le produit présenté dans ce document est un compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS gérée par Amundi Luxembourg SA. AMUNDI FUNDS, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, dont le siège social est 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.806, représentée par Mr Julien Faucher, en qualité de Directeur Général de Amundi Funds, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Date de publication : avril 2025

**Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

**AMUNDI Luxembourg S.A.**

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg Numéro d'enregistrement : RCSL B 27.804. Société de gestion autorisée par la CSSF conformément à la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeur mobilières (OPCVM), telle que modifiée (« Directive 2009/65/CE »), et conformément au Chapitre 15 de la Loi du Luxembourg du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (« Loi de 2010 »).

